

ISAPAYE 2021 V4



La création de la Convention Collective Nationale de la production agricole et CUMA (CCN 7024) implique des modifications sur les critères de classifications de l'emploi et des cotisations sociales selon le coefficient applicable et certains critères.

Suite à de nouveaux échanges avec la FNSEA, le paramétrage des salariés TAM à mettre en place dans ISAPAYE a évolué par rapport aux informations contenues dans la documentation de la version 12.50.

La catégorie socioprofessionnelle des Techniciens, Agents de maîtrise (TAM) dépend du nombre de points acquis et se détermine selon différents critères comme le degré d'autonomie ou de technicité.

Concernant les cotisations sociales applicables aux TAM, elles sont identiques à celles applicables aux cadres pour :

- la retraite complémentaire
- la Prévoyance
- l'APECITA



Afin de valider le statut catégoriel à déclarer pour le salarié, il est conseillé de prendre contact auprès de la FDSEA.

1. CAS GENERAL :

COMMENT PARAMETRER UN SALARIE "TAM" AYANT UNE REMUNERATION BRUTE ET NETTE RATTACHEE AU REGIME "NON-CADRE" ?

Un modèle de bulletin spécifique sera créé dans une prochaine mise à jour. Pour le moment, il est possible d'utiliser un contrat et un modèle de bulletin au régime "Cadre".



ÉTAPE 1 : aller en **Salaire/Informations/Salarié**

ÉTAPE 2 : aller sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : aller sur l'onglet **Situation**

ÉTAPE 4 : sur la Zone "Emploi" cliquer sur 

ÉTAPE 5 : cliquer ensuite sur "Saisie" en bas à droite

ÉTAPE 6 : indiquer le "Statut catégoriel (DADS-IJ/DSN)" du salarié : **Profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé)**



ÉTAPE 7 : enregistrer en cas de modification

ÉTAPE 8 : cliquer sur "Ok"

*Attention, la modification de l'emploi sera appliquée pour tous les salariés qui utilisent cet emploi. Il est possible de créer un nouvel emploi à l'aide de la fiche **23.06** disponible en haut à droite dans le "?".*

ÉTAPE 9 : vérifier/modifier le "Contrat" pour un contrat **"Cadre"**

ÉTAPE 10 : vérifier/modifier le modèle de bulletin pour un modèle de bulletin **"Cadre"**

ÉTAPE 11 : aller sur l'onglet **DSN**

Cette documentation correspond à la version 12.50. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

ÉTAPE 12 : indiquer **02-Extension cadre pour retraite complémentaire** dans le "Statut catégoriel retraite"

Statut catégoriel retraite	02-Extension cadre pour retraite complémentaire	▼
----------------------------	---	---

ÉTAPE 13 : enregistrer avec la disquette



Si la DSN de la période d'emploi de juin a été déposée et acceptée avec un statut erroné, une DSN annule/remplace doit être effectuée pour déclarer le statut correctement.

2. CAS PARTICULIER :

COMMENT PARAMETRER UN SALARIE "TAM" AYANT UNE REMUNERATION BRUTE ET NETTE RATTACHEE AU REGIME "CADRE" ?



ÉTAPE 1 : aller en **Salaire/Informations/Salarié**

ÉTAPE 2 : aller sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : aller sur l'onglet **Situation**

ÉTAPE 4 : sur la Zone "Emploi" cliquer sur 

ÉTAPE 5 : cliquer ensuite sur "Saisie" en bas à droite

ÉTAPE 6 : le "Statut catégoriel (DADS-IJ/DSN)" doit être :

"Autres cadres au sens de la convention collective..."

Statut catégoriel (DADS-U/DSN)	autres cadres au sens de la conventi	▼
--------------------------------	--------------------------------------	---

ÉTAPE 7 : enregistrer en cas de modification

ÉTAPE 8 : cliquer sur "Ok"

*Attention, la modification de l'emploi sera appliquée pour tous les salariés qui utilisent cet emploi. Il est possible de créer un nouvel emploi à l'aide de la fiche **23.06** disponible en haut à droite dans le "?".*

ÉTAPE 9 : vérifier/modifier le "Contrat" pour un contrat **"Cadre"**

ÉTAPE 10 : vérifier/modifier le modèle de bulletin pour un modèle de bulletin **"Cadre"**

ÉTAPE 11 : aller sur l'onglet **DSN**

ÉTAPE 12 : indiquer **01 – Cadre (article 4 et 4 bis)** dans le "Statut catégoriel retraite"

Statut catégoriel retraite	01-Cadre (article 4 et 4 bis)	▼
----------------------------	-------------------------------	---

ÉTAPE 13 : enregistrer avec la disquette



Si la DSN de la période d'emploi de juin a été déposée et acceptée avec un statut erroné, une DSN annule/remplace doit être effectuée pour déclarer le statut correctement.

Cette documentation correspond à la version 12.50. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 30/06/2021 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais